

Vote par procuration

Ce vote essentiel constitue le meilleur moyen de respecter le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée.

Si vous croyez ne pas pouvoir être des nôtres, évitez de courir le risque et envoyez-nous votre vote par procuration. Si vous êtes finalement des nôtres, nous l'annulerons, tout simplement.

MARCHE À SUIVRE :

1. Vérifiez que vous avez le droit de voter.*
2. Trouvez un membre qui votera en votre nom. **IMPORTANT : assurez-vous qu'il ou elle (a) a le droit de voter* et (b) sera présent à l'AG.**

*Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale, il faut être adhérent au RCMN en tant que membre votant ayant réglé sa cotisation annuelle.

3. Remplissez le formulaire :

VOTE PAR PROCURATION

Réseau canadien pour les musiques nouvelles
Assemblée générale annuelle – le 27 oct. 2016

Je, _____,
remets par la présente mon vote à
l'Assemblée générale du Réseau
canadien pour les musiques nouvelles
du 27 octobre 2016, à

_____,

membre du RCMN.

Signé :

Adresse :

4. Envoyez-le à nous :

**Nous devons le recevoir au plus
tard le 25 Oct, 2016**

PAR COURRIEL

admin@reseaumusiquesnouvelles.ca

Numérisez le formulaire en format
PDF ou JPG